Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260617-17_2026-DE

VILLE DE Graulhet

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT
Registre des délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

SÉANCE DU 17 JUIN 2026

Délibération n°17/2026

OBJET :

**AFFECTATION DES RESULTATS
COMPTE ADMINISTRATIF RESIDENCE AUTONOMIE
EXERCICE 2025**

Date de convocation : 12/06/2026	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 13	Votants : 15

L'an 2026, le Mercredi 17 Juin,

A 18 heures 30, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Madame Louisa KAOUANE, Vice-Présidente du C.C.A.S.**

Présents :
Mme Louisa KAOUANE, M. Vincent TERRASSIÉ, M. Pierre CATHALAU, Mme Nathalie ETIENNE, Mme Saliha AÏT AÏSSA, Mme Isabelle VAURS, Mme Marine MALEPLATE, Mme Coralie DELON, Mme Katia BALTSTER-HALFORD, Mme Maryse ESCRIBE, Mme Djamila SOARES PINTO, M. Francis AURIOL Mme Pernelle CLAPPIER.

Absents sans pouvoir : M. Jacques SENECA, Mme Pauline LE GOFF.

Absents avec pouvoir : M. Benjamin VERDEIL (pouvoir : Mme Louisa KAOUANE), Mme Céu DA COSTA (pourvoir : M. Vincent TERRASSIÉ).

Résultat du vote : **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Pour : 13
M. Benjamin VERDEIL (pouvoir : Mme Louisa KAOUANE), Mme Louisa KAOUANE, M. Vincent TERRASSIÉ, M. Pierre CATHALAU, Mme Céu DA COSTA (pouvoir : M. Vincent TERRASSIÉ), Mme Nathalie ETIENNE, Mme Saliha AÏT AÏSSA, Mme Coralie DELON, Mme Katia BALSTER HALFORD, Mme Maryse ESCRIBE, Mme Djamila SOARES PINTO, M. Francis AURIOL, Mme Pernelle CLAPPIER.

Contre : 2
Mme Isabelle VAURS, Mme Marine MALEPLATTE.

Abstention : néant

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260617-17_2026-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le code général des Collectivités territoriales,

Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S. rappelle au Conseil d'Administration la situation du budget de la Résidence Autonomie à l'issue de l'exercice 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 307 943.65 €
Recettes : 320 762.20 €
Soit résultat 2025 excédentaire de : 12 818.55 €
Pour rappel, il y a un déficit antérieur reporté en fonctionnement de : - 7 842.70 €

Résultat : +4 975,85€ (002)

SECTION D'INVESTISSEMENT :
Dépenses : 13 578.12 €
Recettes : 8 976.12 €
Soit résultat 2025 déficitaire de : - 4 602.00 €
Excédent antérieur reporté : + 37 447.14 €
Soit un excédent cumulé de : 32 845.14 €

Résultat : + 32 845.14 € (001)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, constatant que le Compte de gestion et que le compte administratif présentent :

- **un résultat d'exploitation 2025 de + 12 818,55€**
- Un excédent **d'investissement** cumulé au 31/12/2025 de : 32 845.14 €

Et, pour mémoire, une réserve affectée à l'investissement au compte 10682 présente un solde de 25 842.14 €.

DECIDE

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation 2025 comme suit :
 de couvrir la totalité du déficit : - 7 842,70€

 de mettre en réserve de compensation des déficits au compte 106860: + 4 975.85 €.

- **DE DONNER** pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération et engager le Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme.

GRAULHET, le 17/06/2026.
La Vice-Présidente du CCAS,
Louisa KAOUANE.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE GRAULHET

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse Sis, 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »